

Information de base

Ces informations de base vous guideront à travers les procédures de soumission de projets et de subvention par l'Ambassade.

Comment? Les propositions de projet doivent contenir les informations suivantes:

- Les objectifs du projet
- Une description de l'organisation soumissionnaire
- Une description du projet soumis
- Les éléments nécessaires à l'exécution du projet
- Le budget de celui-ci

↳ **Un formulaire et un budget type sont à télécharger sur le site de l'Ambassade (<http://burundi.usembassy.gov>)**

Quand? Les projets et les demandes peuvent être soumis toute au long de l'année. **La date limite de dépôt est le 1er avril.**

Le comité d'évaluation se réunit au courant du mois de mai pour la présélection.

Où? Les deux fonds sont gérés par le **Coordinateur des petites subventions de l'Ambassade des Etats-Unis à Bujumbura**. N'hésitez pas à lui adresser directement vos propositions de projets.

Procédures de financement:

- Les fonds doivent être dépensés dans les 12 mois qui suivent leur déboursement.
- Afin d'obtenir la 1ère tranche du paiement, les demandeurs doivent présenter des factures pro forma correspondant aux biens nécessaires au projet.
- Pour être crédité de la 2ème tranche, le bénéficiaire doit présenter toutes les pièces justificatives des dépenses de la 1ère tranche ainsi que les factures pro forma équivalentes aux dépenses de la 2ème tranche.

**Pour obtenir davantage d'information,
merci de contacter l'Ambassade :**

Par téléphone : 22 20 70 00

Par e-mail : Bujumburasmallgrants@state.gov



**Comment obtenir des
subventions de l'Ambassade
américaine**



***Bujumbura
Burundi
Afrique***

Introduction

L'Ambassade Américaine à Bujumbura subventionne des projets de développement à caractère socio-économique au sein des communautés locales.

Deux types de programmes existent pour financer des projets de développement locaux. Il s'agit du Fond d'Auto-Assistance de l'Ambassadeur et du programme de petites subvention de la Fondation des Etats-Unis pour le Développement en Afrique (ADF-African Development Foundation).

Le Fond d'Auto-Assistance de l'Ambassadeur a été conçu afin de financer des petits projets de développement visant à améliorer les conditions de vie socio économiques basiques des communautés. Son objectif premier est d'aider les populations à être indépendantes.

La Fondation des Etats-Unis pour le Développement en Afrique est une agence fédérale indépendante qui soutient la volonté propre des communautés d'initier leur propre développement.

Bien que ces deux programmes aient des objectifs similaires, leurs critères et exigences diffèrent. Ce petit guide vous permettra de comprendre quel programme de financement correspond le mieux à votre projet.

Les explications suivantes vous aideront à maximiser vos chances de voir votre projet financé par l'Ambassade.

Le Fond d'Auto-Assistance de l'Ambassadeur

🔗 **Types de projets:** Ce fond peut être obtenu pour tous types de projets. Il est cependant conseillé de proposer des projets de petite ampleur et dont les résultats sont visibles et facilement identifiables. L'accent est mis sur les **projets permettant de créer des emplois ou de générer des revenus** (par exemple: la construction d'ateliers, la mise en place de coopératives, l'acquisition d'équipements ou de programmes de formation, projets d'élevage et agricoles). Une préférence est accordée aux projets qui s'étendent sur plusieurs provinces du territoire.

🔗 **Implication communautaire:** Les projets doivent prévoir une forte implication de la communauté par l'apport de contributions en argent, en matériel et/ou en travail pour un équivalent minimum de 25% de la valeur total du projet. La communauté doit également prendre part à la prise de décision au sein du projet.

🔗 **Montant des subventions:** Le montant maximum d'une subvention s'élève à 14,000\$, cependant il est fortement recommandé par le comité de sélection de proposer des petits projets avec un budget variant entre **4,000\$ et 5,000\$**. En effet, ceux-ci sont considérés comme ayant davantage d'impact sur les membres de la communauté car ils sont conçus à plus petite échelle.

🔗 **Restrictions budgétaires:** Les fonds ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'achat de terrain ou tout autre propriété. De plus, ils ne peuvent servir au paiement de salaires par les membres de l'organisation demandeuse.

🔗 **Conditions d'éligibilité:** Les organisations et associations qu'elles soient nationales ou internationales sont admises. Il en est de même pour les groupements religieux à condition qu'ils apportent la preuve que le projet bénéficiera à tous les membres communautaires indépendamment de leurs croyances.

🔗 **Procédures de financement:** Après sélection d'un projet par le comité, une visite de terrain est effectuée afin de vérifier la faisabilité du projet et ses résultats potentiels. A l'issue de cette visite, une décision finale est prise et un accord de financement est signé entre l'Ambassade et l'organisation bénéficiaire.

La 1ère tranche est virée sur le compte du bénéficiaire au mois d'août ou de septembre. La 2ème tranche ne sera autorisée qu'après réception et vérification de l'ensemble des justificatifs de la 1ère tranche accompagnée d'une visite de terrain.

Une visite finale est effectuée en fin de projet pour mesurer les résultats et l'impact de celui-ci.

La Fondation Américaine pour le développement en Afrique Programme des petites subventions

La Fondation des Etats-Unis pour le Développement en Afrique finance des projets au Burundi par l'intermédiaire de l'Ambassade américaine depuis 2010. Voici les exigences qu'un projet doit remplir afin d'être présélectionné pour financement:

🔗 **Types de projets:** Tout projet financé par la Fondation Américaine pour le développement en Afrique doit obligatoirement avoir pour but principal d'être **générateur de revenus pour la communauté. Le projet doit démontrer qu'il crée ou accroît l'auto suffisance économique de la communauté sans nécessiter de financement extérieur après sa mise en place.** La diversité géographique du champ d'action est également vivement encouragée.

🔗 **Implication communautaire:** Les projets doivent prévoir une forte implication de la communauté par l'apport de contributions en argent, en matériel et/ou en travail pour un équivalent minimum de 25% de la valeur total du projet. La communauté doit également prendre part la prise de décision au sein du projet.

🔗 **Montant des subventions:** Le montant maximum d'une subvention s'élève à 20,000\$ cependant il est fortement recommandé par le comité de sélection de proposer des petits projets avec un budget variant entre **5,000\$ et 10,000\$** pour les mêmes raisons que celles évoquées au sujet du Fond d'Auto-Assistance.

🔗 **Restrictions budgétaires:** Les fonds ne peuvent en aucun cas être utilisés pour: l'achat de terrains ou tout autre type de propriété, le paiement de salaires des membres de l'organisation ou **tout type de construction**

🔗 **Conditions d'éligibilité: Seules les organisations nationales peuvent bénéficier de cette subvention.** Les groupements religieux sont éligibles à condition qu'ils apportent la preuve que le projet bénéficiera à tous les membres communautaires indépendamment de leurs croyances.

🔗 **Procédures de financement:** Après sélection d'un projet par le comité et qu'une décision finale ait été prise, un accord de financement est signé entre l'Ambassade et l'organisation bénéficiaire. La 1ère tranche du paiement est versée à partir du mois d'août ou de septembre. La 2ème tranche ne sera autorisée qu'après réception et vérification de l'ensemble des justificatifs de la 1ère tranche accompagnée